

**ANNEXE au REGLEMENT CHAMPIONNAT « U17 M »  
Saison 2023 - 2024**

*Cette Annexe n'a pas vocation à se substituer au règlement des Championnats U17M, elle est uniquement destinée à le compléter.*

### **Organisation Sportive**

- Le nombre d'équipes engagées (27) au début de la deuxième phase de brassage nous a obligé à constituer 3 Poules Titres de 5 équipes et 2 poules de 6 équipe, pour cette deuxième phase.
- Composition des poules à l'issue de la deuxième phase de brassage :
  - Il y a 2 descentes de région et 1 nouvelle équipe engagée :  
5 poules de 6 équipes seront constituées
    - Deux (2) poules Titres avec les équipes régions, les trois 1<sup>ère</sup> équipes des poules 1A, 1B et 1C et le meilleur 4<sup>ème</sup> de ces poules. Les autres équipes, et la nouvelle équipe engagée formeront les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> divisions.
- Des demi-finales et une finale seront organisées pour les poules titres à l'issue de la phase de championnat, aux dates précisées dans le calendrier Sportif du Comité.
  - 1<sup>er</sup> « poule titre 1 » contre 2<sup>ème</sup> « poule titre 2 »
  - 2<sup>ème</sup> « poule titre 1 » contre 1<sup>er</sup> « poule titre 2 »,  
Chez le mieux classé,
- Les vainqueurs se retrouveront pour la finale en match unique, sur terrain neutre défini par le Comité d'Indre et Loire.
- L'équipe championne départementale sera l'équipe vainqueur de la finale